

**H. CUÉNOD,**

*Délégué du Comité international de la Croix-Rouge.*

### **L'internement en Italie des prisonniers du « Heimai-Maru ».**

*Le Bulletin international a exposé, dans son numéro du 15 juillet (p. 749) le cas des prisonniers turcs rapatriés de Sibérie à bord du bateau japonais Heimai-Maru et retenu par les Grecs. Ce cas, qui a été examiné par le Conseil de la Société des Nations, le 27 juin 1921, vient d'avoir pour épilogue l'internement de ces prisonniers en territoire neutre, en l'espèce en Italie.*

Le télégramme du Gouvernement italien ayant désigné Asinara comme lieu de débarquement pour les prisonniers turcs du *Heimai-Maru*, j'arrivai à Athènes le 7 octobre, et j'eus dans la matinée du 8 une entrevue avec M. Georgopulos, chef de section au ministère des Affaires étrangères, qui m'a déclaré que le *Heimai-Maru* pourrait partir dans un délai de 3 à 4 jours, que d'ici là le charbon et les vivres nécessaires pour le voyage seraient embarqués et la question de la solde des officiers turcs liquidée.

En effet, le jour même on commençait à charger le charbon, opération qui a été terminée le 11. Le 9, les officiers turcs recevaient leur solde, comptée jusqu'au 13 octobre à raison de 600 drachmes par mois pour les capitaines, 500 pour les premiers lieutenants, 450 pour les lieutenants et 325 pour les enseignes, sous déduction des sommes fournies pour l'entretien, qui se montaient à 300 drachmes par mois pour les capitaines et premiers lieutenants et 240 pour les lieutenants et enseignes.

L'indemnité pour vivres fournie par le Gouvernement hellénique durant le séjour au Pirée a été pour les Turcs : 10 drachmes par jour pour les capitaines et premiers lieutenants, 8 drach. pour les lieutenants et enseignes, et 3.50 pour les soldats ; pour les Japonais : colonel 17 drachmes, capitaines et médecins 12 dr. autres officiers 10 et 8 dr., équipages 3.50 dr.

Le 11 octobre, M. Dood, de l'ambassade de Grande-Bretagne, m'a prié de communiquer aux sujets mésopotamiens (au nombre de 16) que par suite d'un malentendu la réponse des autorités

## L'internement en Italie des prisonniers du "Heimai-Maru".

du protectorat les concernant n'était pas encore arrivée, et que par conséquent il était impossible de les embarquer au Pirée, mais que, au reçu de celle-ci, les dossiers seraient transmis à l'ambassade de Rome qui ferait immédiatement le nécessaire pour leur rapatriement.

Le 12 octobre, à 11 h. du soir, le *Heimai-Maru* quittait le Pirée pour arriver le 18 à 3 heures du matin devant Asinara. Après une rapide inspection du bateau, faite par les autorités sanitaires de l'île, nous avons eu à bord la visite du major Manca et des officiers italiens chargés d'installer et de surveiller les internés accompagnés de M. Feridonn Bey, Maniassi-Zade, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie, le lieutenant-colonel Ogawa et M. Seichi Inonye, de l'ambassade du Japon à Rome. Avec un délégué des internés, nous avons été visiter le camp et établi le programme pour le débarquement.

Le 19, à 8 h. du matin, nous avons commencé le débarquement, par escouades de 50 hommes, passant par un bain, tandis que leurs effets étaient désinfectés. A 3 h., cette opération était terminée et le *Heimai-Maru* enfin libre pouvait, à 4 h., partir pour Tunis.

Les internés sont installés dans un camp construit pour loger les officiers autrichiens prisonniers durant la guerre. Ce camp se compose de 6 bâtiments identiques, comprenant une grande salle séparée dans le sens de la longueur par une cloison à mi-hauteur, dans laquelle sont placés 90 lits pour les hommes et aux deux extrémités deux chambres à deux lits pour les officiers. En outre un pavillon, comprenant 5 chambres pour les officiers supérieurs. A côté de ces constructions, il y a encore quelques bâtiments que les internés se proposent d'utiliser comme salles de réunion, réfectoires, etc.

Chaque homme a un lit de fer avec matelas bourré de paille, deux draps, un oreiller et une couverture. Les chaises et les tables n'étaient pas encore arrivées lors de notre départ.

Le 20, nous avons vérifié l'état nominatif et constaté la présence de 57 officiers et 514 hommes, soit au total 571 personnes. Le major Manca nous a dit qu'il n'avait pas encore reçu d'ordres

## H. Cuénod.

concernant le régime des internés, mais qu'il comptait leur donner tous les droits des soldats italiens. Il tient essentiellement à ce que la discipline soit maintenue et a chargé les officiers turcs d'organiser dans ce sens la vie du camp, leur laissant une large autonomie, tout en leur demandant de lui soumettre, avant de les faire exécuter, les ordres et prescriptions relatifs au régime intérieur. Pour le moment, les internés sont libres de circuler dans toute l'île de 3 à 7 h. et demie du soir, le reste du temps ils doivent rester dans le cantonnement comprenant un certain espace autour des bâtiments et la plage située devant.

Après avoir examiné encore les différents désirs des internés concernant leur installation, nous sommes partis pour aller à Sassari voir le général Zingone, qui a le haut commandement sur l'île d'Asinara. Il nous a très bien reçus et promis de faire ses efforts pour rendre leur internement aussi supportable que possible aux ex-prisonniers.

Etant donnée la disproportion existant entre la somme fixée pour l'entretien des prisonniers et leur installation, M. Feridonn Bey m'a prié de m'arrêter à Rome au retour afin d'éclaircir cette question. L'ambassadeur de Turquie m'ayant déclaré que le Gouvernement italien lui avait communiqué qu'il considérait la somme de 350,000 livres par mois comme un maximum pour lequel il désirait avoir une garantie, les frais de l'internement devant être payés d'après les dépenses et sur présentation des pièces justificatives, il ne m'a pas paru opportun, au moins pour le moment, de faire d'autres démarches, estimant que les intérêts soit des prisonniers, soit du gouvernement ottoman payant les frais de l'internement, ne sauraient être mieux conciliés que par l'ambassade de Turquie.

Les internés m'ont prié de transmettre au Comité international et au Dr Nansen leurs plus sincères remerciements pour tout ce qui a été fait pour eux, tout en suppliant de ne pas les oublier à Asinara et de leur faciliter le retour dans leurs foyers. Personnellement je m'associe d'autant plus chaleureusement à ce désir que si, matériellement le séjour à Asinara me paraît être supportable, il n'en est pas de même moralement. Asinara est en effet une

## **L'internement en Italie des prisonniers du "Heimai-Maru".**

île absolument déserte et servant de baigne au Gouvernement italien. D'après les renseignements que j'ai reçus, il y a en ce moment sur l'île environ 500 forçats et les fonctionnaires indispensables, qui eux-mêmes considèrent leur séjour comme une relégation. A peu près aucune végétation, même l'eau douce fait défaut et est amenée chaque jour, si le temps le permet, de Porto Torres par un bateau-citerne. Les ressources intellectuelles sont absolument nulles. Dans ces conditions le séjour à Asinara, malgré tous les adoucissements officiels, devra paraître très dur au plus grand nombre des prisonniers même comparé au séjour en Sibérie où, si les conditions matérielles étaient en général très mauvaises, la liberté individuelle était au moins depuis 1917 à peu près complète.

---